

---

# 1<sup>er</sup> RALLYE RÉGIONAL VHC DU PAYS SAINT-AFFRICAIN

Les 20 et 21 Août 2022



## RÈGLEMENT PARTICULIER



# RÈGLEMENT PARTICULIER

## 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC du Pays SAINT-AFFRICAIN

### Les 20 et 21 Août 2022

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

#### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement** : Lundi 20 Juin 2022.

**Ouverture des engagements** : Lundi 27 juin 2022.

**Clôture des engagements** : Lundi 8 Août 2022.

**Parution du carnet d'itinéraire** : Samedi 13 Août 2022

**Reconnaisances** : Samedi 13 Août 2022 : 9h à 13h, et Samedi 20 Août 2022 : 9h à 12h et de 14h à 17h.

**Vérifications administratives** : Samedi 20 Août 2022 de 14h30 à 19h15.

**Salle des Colonnes** : boulevard Aristide Briand - 12400 Saint-Affrique.

**Vérifications techniques** : Samedi 20 Août 2022 de 14h45 à 19h30.

Avenue Jean Jaurès - 12400 Saint-Affrique.

**Heure de mise en place du parc de départ** : Samedi 20 Août 2022 à 15h Jardin public - Saint-Affrique.

**1<sup>ère</sup> réunion du collège des C.S** : Samedi 20 Août 2022 à 20h30 - Salle du boulodrome - Saint-Affrique.

**Publication des équipages admis au départ** : Samedi 20 Août 2022 à 21h - Jardin public - Saint-Affrique.

**Publication des heures et ordres de départ** : Samedi 20 Août 2022 à 21h30 - Jardin public - Saint-Affrique.

**Départ 1<sup>ère</sup> étape** : Jardin public Saint-Affrique Dimanche 21 Août 2022 à 8h30 (avant le rallye moderne)

**Arrivée finale** : Jardin public Saint-Affrique Dimanche 21 Août 2022 à partir de 16h.

**Vérification finale** : Dimanche 21 Août 2022 à 16h au Garage SILIGOM Av. J. Bourgoignon - Saint-Affrique.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

**Publication des résultats** : Dimanche 21 Août 2022, 30 minutes après le dernier concurrent rentré en parc fermé.

**Remise des prix** : Dimanche 21 Août 2022 sur le podium à la fin de l'épreuve. Jardin public - Saint-Affrique.

#### TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

Tableau d’affichage numérique : <http://club.quomodo.com/asa-saint-affrique> onglet « Tableau d’affichage »

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique).

Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, si nécessaire, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : [saintaff.racingteam@gmail.com](mailto:saintaff.racingteam@gmail.com)  
Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web [club.quomodo.com/asa-saint-affrique](http://club.quomodo.com/asa-saint-affrique).

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RRPSA2022**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Sud-Aveyron organise le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Saint-Affricain en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le numéro : et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro :



Visa Ligue  
R 28 du 14.06/22  
Visa FFSA  
434 du 14.06/22

### Comité d'Organisation

#### SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM.

Présidents : Yannick JAMMES et Bruno FÉLIX

Trésoriers : Loïc ROBLIN et Jérôme NICOULEAU

Secrétaires : Julie NICOULEAU et Julie CARION

Membres : SERRES Benoît, DÉCEMBRE Roland, MARC Cyril, GALTIER Xavier, PÉRIÉ Françoise, FÉLIX Bruno, FABRE Céline, SALUDAS Lionel, RAYSSAC Aude, GAYRAUD Jacques.

Téléphone Président : 06 11 13 66 82 - E-mail : [saintaff.racingteam@gmail.com](mailto:saintaff.racingteam@gmail.com)

Permanence du Rallye : PC Course - Boulodrome Émile BOREL - Boulevard Aristide BRIAND - 12400 Saint-Affrique.

Du Samedi 20 Août 2022 à partir de 8h et jusqu'à la fin de l'épreuve.

Secrétaire : Julie NICOULEAU : 07.61.11.52.27

### Organisateur Technique

Nom : Yannick JAMMES (186033-09/06) Bruno FÉLIX (328746-09/06)

Adresse : 401, chemin du Coteau des Cazes -12400 SAINT-AFFRIQUE.

Tél. : 06 11 13 66 82 – E-mail : [saintaff.racingteam@gmail.com](mailto:saintaff.racingteam@gmail.com)

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège : Franck DEL SANTO (3166/09.14)

Membres du Collège (C.S) : Michel VERGNES (1740/09.01) - Guy DESTRESSE (47645/09.06)

Secrétaire du Collège : Chloé SOULHOL (En cours/09.06)

Directeur de Course : Patrick BOUTEILLER (128253/08.04)

Directeur de Course Adjoint : Eric LAURENS (133555/09.15)

Directeur de Course Adjoint : Brigitte MARTY (136694/09.15)

Directeur de Course ES : Guillaume FAYET (162390/09.04)

Directeur de Course ES : Fabien PASCAL (154264/06.15)

Commissaire Sportif départ ES : Guy ANDRIEU (144925/09.06)

Commissaire Sportif départ ES : Gérard FOURNIER (131394/09.09)

Observateur : Yves ESCLOUPÉ (76046/09.03)  
Médecin Chef : Dr. VANIER (ADAMU 30)  
Sécurité Médicale : Jacques BOISSIER (ASSM 30)  
Commissaire Technique VHC : Alain FARNIÈRE (64948/09.01)  
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Jacques JONQUIÈRES : (9859/09.05)



Lionel CALAGE : (6734/09.06)



Classements et temps : Nicole BONNET (7422/09.01)  
Responsable des Commissaires : Xavier GALTIER (253320/09.06)  
Responsable des Bénévoles : Cyril MARC (262128/09.06) et Bruno FÉLIX  
Juge de faits : Jean GUITARD (23307/09.09)  
Chargée des relations presse : Françoise PÉRIÉ (162530/08.16)

**NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.**

**ES 1-3 : Les Costes - Le Truel : 9 postes de commissaires**

**ES 2-4 : Segonzac : 11 postes de commissaires**

- 1 Extincteur par poste de commissaires - 1 Commissaires minimums par poste**
- 1 Ambulance au départ de chaque ES**

### **1.2P. ÉLIGIBILITÉ**

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain compte pour :  
Le challenge ASA Sud-Aveyron 2022.  
Le championnat de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2022.

### **1.3P. VÉRIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avec les photocopies des permis et licences de l'équipage, et la 1<sup>ère</sup> page du PTH**, avant le Lundi 8 Août 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :  
**Monsieur Yannick JAMMES, 401 chemin du Coteau des Cazes - 12400 SAINT-AFFRIQUE**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, les deux rallyes confondus.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : (X 2) : **500 €**
- **Une remise de 20 € est consentie aux équipages licenciés à ASA Sud-Aveyron.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront établis à l'ordre de "Saint-Affrique Racing Team".

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

**4.3P. ASSISTANCE** Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans un seul parc situé à LAURAS (Commune de Roquefort), exclusivement aux véhicules munis du stick **Assistance** collé côté droit du pare-brise.

Les équipes d'assistance doivent prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'elles quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire est : **Profil +** (plaque immatriculation).

Publicités rachetables : **BPS** (hauts pare-brise coté pilote) **MAT BTP** (hauts pare-brise coté co-pilote).

### **5.1P Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm X 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article

5.4 du présent règlement. **Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain représente un parcours de 188,280 km.

Il est composé de : 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES. 1/3 Les Costes - Le Truel 8,5 Km. - ES. 2/4 Segonzac 11,5 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

**6.2P. RECONNAISSANCES :** Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le Samedi 13 Août 2022 de 9h à 13h, et le Samedi 20 Août 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**Le road-book sera disponible au :**

**Café du Jardin « chez Brigitte » 34 Av. Maurice Fournol - 12400 SAINT-AFFRIQUE.**

## **ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

#### **7.2.11P. les signes distinctifs des Commissaires sont :**

- Commissaires de route : Chasuble JAUNE - Chef de poste : Chasuble ORANGE

## **ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Tous les équipages présents à l'arrivée seront récompensés par deux trophées.

La remise des prix se déroulera : Dimanche 21 Août 2021 sur le PODIUM à la fin de l'épreuve.



## 1er Rallye Régional du Pays Saint-Affricain

### ITINÉRAIRE ET CÔNTROLES

Lever du soleil 6H59

Étape - Dimanche 21 Août 2022

		Dist. cumulées	Dist. Partielles	Temps	Horaires
<b>1ère voit</b>					
CH 0	Sortie Parc Fermé Saint-Affrique	0,000	0,000		9h00
CH 0A	Entrée Parc Assistance (Lauras)	8,400	8,400	15 min	9h15
Service A (Lauras)				20 min	
CH 0B	Sortie Parc Assistance (Lauras)				9h35
CH 1	Les Costes / Le Truel	25,140	16,740	25 min	10h00
ES 1	Départ ES 1			3 min	10h03
	Arrivée ES 1	33,640	8,500		
	Point STOP 1	34,040	0,400		
CP Stade de Football de Saint-Izaire					
CH 2	Segonzac	73,600	39,560	1h15 min	11h18
ES 2	Départ ES 2			3 min	11h21
	Arrivée ES 2	85,100	11,500		
	Point STOP 2	85,550	0,450		
CH 2A	Entrée Parc Regroupement Saint-Affrique	94,140	8,590	25 min	11h46
<b>Total Première Section</b>		<b>94,140</b>	<b>Total ES : 20,000</b>		
Parc de regroupement : Jardin Public Saint-Affrique				1h14min	
CH 2B	Sortie Parc Regroupement Saint-Affrique				13h00
CH 2C	Entrée Parc Assistance (Lauras)	102,540	8,400	15 min	13h15
Service B (Lauras)				50 min	
CH 2D	Sortie Parc Assistance (Lauras)				14h05
CH 3	Les Costes / Le Truel	119,280	16,740	25 min	14h30
ES 3	Départ ES 3			3 min	14h33
	Arrivée ES 3	127,780	8,500		
	Point STOP 3	128,180	0,400		
CP Stade de Football de Saint-Izaire					
CH 4	Segonzac	167,740	39,560	1h15min	15h48
ES 4	Départ ES 4			3 min	15h51
	Arrivée ES 4	179,240	11,500		
	Point STOP 4	179,690	0,450		
CH 4A	Entrée Parc Fermé Saint-Affrique	188,280	8,590	34 min	16h25
<b>Total Deuxième Section</b>		<b>94,140</b>	<b>Total ES : 20,000</b>		
<b>Total Etape</b>		<b>188,280</b>	<b>40,000 21,24%</b>		

1ère SECTION

2ème SECTION

Coucher du soleil 20H43

<b>TOTAL DU RALLYE</b>	<b>188,280 Km.</b>
<b>Dont TOTAL ES</b>	<b>40,000 Km.</b>

1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain  
Les 20 et 21 Août 2022

Fiche de reconnaissances

**(A joindre obligatoirement avec le bulletin d'engagement)**



(Cochez votre session de reconnaissances)

Session 1 : Samedi 13 Août 2022 : 9h à 13h.

Session 2 : Samedi 20 Août 2022 : 9h à 12h et de 14h à



17h.

Nom et prénom du Pilote :

N° Licence :

Code ASA :

Nom et prénom du Copilote :

N° Licence :

Code ASA :

**Véhicule utilisé :**

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

---

**Véhicule utilisé :**

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

Signature :

# 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain



# FICHE VÉHICULE ASSISTANCE

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance de Lauras et afin de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée.

**Horaire d'ouverture du parc** (placement des assistances par l'organisation) **Samedi 20 Août 2022 de 8h30 à 12h.**  
Nous vous demandons donc d'arriver **avant 12h**, sinon à partir de cet horaire les emplacements ne seront plus garantis par l'organisation.

Un **seul véhicule** d'assistance et **une tente**, par voiture engagée est autorisée dans chaque parc d'assistance pendant toute la durée du rallye. Ce véhicule sera identifié par **le sticker d'identification** collé sur le pare-brise du véhicule, et vérifié à chaque entrée de parc.

La surface occupée dans un parc sera limitée avec comme valeur minimum **60 m<sup>2</sup>**

Toute surface supplémentaire sera facturée **10€ TTC** le m<sup>2</sup>, la demande devra accompagner la feuille d'engagement accompagnée du chèque correspondant.

Nom et prénom du concurrent : \_\_\_\_\_ N° portable impératif : \_\_\_\_\_

Nom et prénom des équipages avec qui vous aimeriez être placé

*Si vous désirez être placé avec les équipages ci-dessus, merci de confirmer par mail ou par téléphone à :*

*M. Benoît SERRES - (Responsable du parc) : Tél. : 06.32.60.01.45 - Mail : serres.benoit@orange.fr*

## VÉHICULE D'ASSISTANCE UTILISÉ

**Type de véhicule d'assistance : (cochez le véhicule)**

Fourgon :

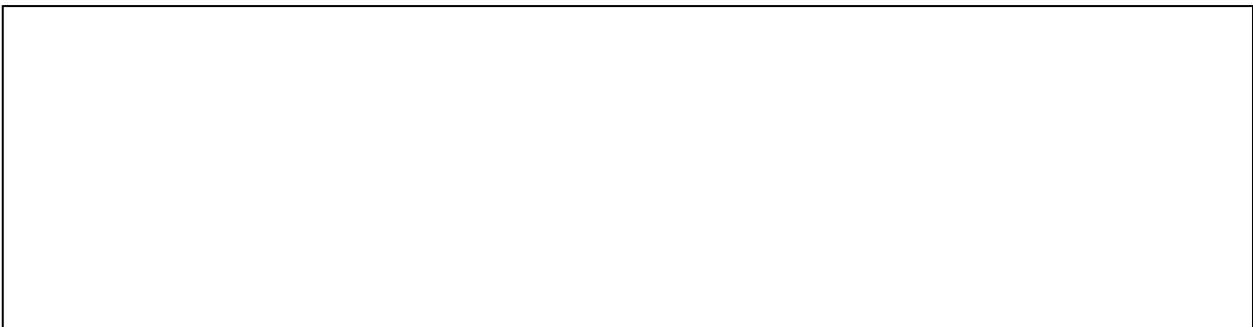
19 T :

Semi-remorque :

Nombre de véhicule :

Longueur et largeur du véhicule (y compris tente, auvent, bâche, structure légère ...)

Schémas de disposition de la structure avec les dimensions en m.



**FICHE À JOINDRE AU BULLETIN D'ENGAGEMENT**

# 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain - Les 20 & 21 Août 2022

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner dûment rempli avec la fiche de reconnaissances, la photocopie des permis et licences de l'équipage, et la 1<sup>ère</sup> page du PTH avec les droits d'inscription fixés à : 250 Euros, avant le Lundi 8 Août 2022 minuit, à l'adresse suivante : **Monsieur Yannick JAMMES, 401 chemin du Coteau des Cazes - 12400 SAINT-AFFRIQUE**

Ne rien inscrire dans ce cadre, réservé à l'organisation

Date de réception	N° Ordre	Paiement	Groupe	Classe	Administratif	Technique	N° Course

	CONCURRENT	PILOTE	COPILOTE	VOITURE
Nom				Marque :
Prénom				Modèle :
Adresse				Cylindrée Cm3 :
Date et lieu de naissance				Type :
Tél. Fixe				Année :
Portable				F. Homologation :
E-mail				P T H. N° :
Licence N°				<b>J'engage ma voiture en :</b>
Code ASA				<b>GROUPE :</b>
Nationalité				<b>CLASSE :</b>
Permis N°				Je soussigné M. prête ma voiture à M. afin de participer au 1 <sup>er</sup> Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain 2022.
Délivré le, à				Fait à : Signature :
Signatures				